

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 388

Artikel: Etre voisin en Suisse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024011>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A la Jonction, comme ailleurs, dans ce type de « réveil », les femmes jouent un rôle déterminant. Les partis de gauche, on l'a vu, ne sont pas tenus tout à fait à l'écart puisque des communistes et des socialistes appartiennent au noyau des militants les plus actifs. Mais toutes les difficultés de communication avec ces organisations politiques traditionnelles n'en sont pas résolues pour autant : ces formations acceptent difficilement que la marche à suivre leur soit indiquée par la « base ».

Victoire en juin

Junin 1976 : l'ancien hôpital Gourgas, après un nouveau vote du Conseil municipal, devient définitivement un parc public. Deux mille signatures l'emportent sur les manœuvres politiciennes.

Le courant passe, désormais. Autour de la Maison de quartier et de son comité se cristallisent les aspirations du plus grand nombre. Des exemples ?

Le bâtiment de l'ancien hôpital doit être aménagé : l'association exprime ses souhaits : personne n'est négligé ; et les personnes âgées demandent notamment que l'on évite les bancs du type de ceux qui furent posés sur les quais de l'Arve et qui manquent de confort.

D'un préau à la médecine

— Un préau désaffecté entre deux immeubles doit céder la place à un parking... au grand dam des enfants qui avaient pour habitude de jouer là. Les familles inquiètes viennent chercher conseil à la Maison de quartier.

— Avec l'hôpital disparaît le service de dispensaire qu'il assurait, particulièrement pour les personnes âgées. Le problème de la santé, de l'organisation de la pratique médicale dans le quartier se pose donc. Un groupe se constitue, étudie la question, présentera un projet.

La Jonction, désormais, existe. Nul ne pourra vouloir le « bonheur » de ses habitants malgré eux.

40 heures : bas les masques

A peine enregistré le désaveu populaire à l'endroit des promoteurs de l'initiative sur les quarante heures, voici les premiers « couacs » dans la belle harmonie de la campagne sur l'opportunité d'une réduction du temps de travail hebdomadaire.

Ecoutez, par exemple, la Société pour le développement de l'économie suisse (SDES), porte-parole du patronat et de la finance ! Son diagnostic des résultats : « Ainsi seuls 22 % des votants ont admis de suivre cette proposition doctrinaire qui s'inspirait essentiellement de la lutte des classes et de l'interventionnisme universel de l'Etat ; ce résultat démontre que dans les circonstances présentes, le peuple suisse ne considère pas la réduction des horaires de travail comme un objectif absolument prioritaire, du moins sous la forme proposée ».

La base idéologique ainsi déterminée, la SDES en vient à poser des jalons pour l'avenir ; et là, manifestement, ce sont les premières pierres dans le jardin de l'Union syndicale suisse qui pouvait à juste titre escompter que sa modération, tant vantée avant le 5 décembre, puisse lui valoir quelque mansuétude patronale : « Les citoyens et les citoyennes ont su également déceler la part d'hostilité à l'égard de l'économie qui caractérisait cette initiative ; en lui infligeant une défaite aussi sévère, ils ont confirmé leur attachement à la réglementation d'abord conventionnelle des conditions de travail ». C'est dire en clair que le peuple suisse vient de voter, non pas seulement sur les quarante heures, mais aussi sur les modalités des rapports entre « partenaires sociaux »... à l'USS d'en tirer la leçon !

Les contingences économiques

Est tiré ensuite le dernier verrou, le verrou économique : « L'échec de l'initiative ne signifie pas pour autant que le principe de la réduction des horaires soit résolument écarté ; au contraire, cette réduction pourra se poursuivre, pour autant

qu'une augmentation de la productivité de l'économie le permette ». C'est le retour à la doctrine bien connue : avant la relance, impossible, pendant la relance, impossible !

Et la conclusion s'impose dès lors d'elle-même : « Au vu du résultat du vote sur l'initiative du POCH, il y a lieu de douter sérieusement du bien-fondé de la forme constitutionnelle que l'USS a choisie en lançant sa propre initiative sur la réduction de la durée du travail ». CQFD.

Etre voisin en Suisse

Plus de la moitié des Suisses vivent dans les villes et leurs banlieues. Cruel démenti à l'image d'Epinal d'une Confédération helvétique peuplée de bergers et d'horlogers nichés dans de petits villages accrochés sur les pentes alpines et imprégnés de l'air pur des sommets neigeux.

Trêve de légendes risibles, direz-vous. Mais a-t-on vraiment réalisé à quelle vitesse se transforme notre espace vital avec tout ce que cela comporte d'évolution des mentalités ?

Des chiffres ? Les voici ! Au cours des vingt-cinq dernières années, le phénomène de concentration urbaine s'est à ce point amplifié en Suisse que le paysage démographique n'est pratiquement plus le même : en 1950, un bon tiers de la population résidente habitait dans des agglomérations (centres urbains et banlieues) ; aujourd'hui si ces agglomérations ne représentent toujours que 6,5 % de la surface totale de la Suisse, elles abritent plus de la moitié de la population résidente suisse (entre 1960 et 1970, ce sont 1260 communes parmi les quelque 3000 que compte notre pays qui ont dû enregistrer une baisse en chiffres absolus du nombre de leurs habitants)...

Toujours davantage de Suisses entassés sur une portion minime du territoire. Il y a toute une philosophie du voisin à réinventer.